

## Extrait du procès-verbal

Séance du : 2 mai 2022  
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER  
Rapport sur : Préavis N° 2022/33  
Rapporteur : Mme Lourdes DUPERTUIS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2022/33 concernant « Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) régional pour SI Nyon, SIECGE et Gingins - demande d'un crédit pour les études de détail et la direction des travaux de CHF 782'133.- HT, ainsi que d'un montant de CHF 57'500.- HT par an pour les actions de sensibilisation aux économies d'eau potable »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e :**

1. d'octroyer un crédit de CHF 782'133.- HT sous déduction de la participation des communes de Gingins et de Chéserey-Grens-Eysins par le SIECGE s'élevant à CHF 381'237.- HT pour conduire l'étude de détail et la direction des travaux pour les mesures N° 1, 2, 3, 8 et 10 du PDDE régional et établir les devis de réalisation basés sur les soumissions rentrées ;
2. que le solde de CHF 400'896.- HT sera financé par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9280.27 – *Service des eaux*, doté d'un montant de CHF 4'467'689.- après déduction de tous les préavis en cours du service de l'eau au moment de la rédaction du présent préavis ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 72'500.- HT, par année dès le budget 2022, dédié aux actions de sensibilisation de la population aux économies d'eau potable qui seront réalisées sur la commune de Nyon, incluant le crédit supplémentaire de CHF 15'000.- HT pour la visite de 20 classes du cycle obligatoire (au lieu des 10 classes prévues). Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 810.3171.00 - *Frais d'information, documents, promotion*

L'amendement proposé par la commission ajoutant « par année dès le budget 2022 » au point 3 est accepté par 68 oui, 6 non et 11 abstentions.

L'amendement proposé par la commission incluant un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- au point 3 est accepté par 76 oui, 5 non et 7 abstentions.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 80 oui, 1 non et 6 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 3 mai 2022.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**La Présidente :**



**La Secrétaire :**